

CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance

CAP AEPE

Objectifs

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Assurer l'accueil et la sécurité du jeune enfant (moins de 6 ans).
- Réaliser des soins d'hygiène et de confort auprès des enfants.
- Aider à la préparation des repas, servir, aider à la prise des repas.
- Contribuer à son développement, à son éducation, et à sa socialisation.
- Organiser et animer des activités auprès des enfants.
- Assurer l'entretien et l'hygiène des différents espaces de vie de l'enfant.

Entreprises d'accueil

- Établissements d'accueil de Jeunes Enfants publics (dépendant des Collectivités territoriales), ou privés.
- Ecoles maternelles publiques ou privées.
- Accueils de mineurs en centres de loisirs publics ou privés.

Prérequis

- **Âge** : jusqu'à 29 ans révolus.
- **Niveau d'entrée** : être titulaire d'un CAP, CAPA, BEP, Baccalauréat ou autre diplôme de niveau 4 uniquement délivré par le Ministère de l'Éducation Nationale ou par le Ministère de l'Agriculture (dispense des épreuves générales de l'examen).
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance :
 - Avoir envie d'évoluer professionnellement auprès des jeunes enfants en les accompagnant sur la voie de l'autonomie tout en respectant des normes d'hygiène et de sécurité strictes.
 - Savoir travailler en équipe et partager des informations pour le bien-être des enfants.
 - Être ponctuel et rigoureux dans son travail et dans son engagement auprès de la structure.
 - Souriant, aimant communiquer avec les autres, esprit d'équipe et de partage

Modalités d'inscription

- Dossier de candidature complété.
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

* **Positionnement** : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

Formation par apprentissage

Code diplôme **Code RNCP**
50033205 28048

Niveau de sortie

Titre reconnu par l'État de Niveau 3 (cadre européen des certifications).

Durée de la formation

413 heures (sur 10 mois).
Démarrage en août.

Durée du contrat

11 mois, modulable en fonction du positionnement* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

Rythme de l'alternance

En moyenne :
- 1 jour en UFA (mercredi),
- 4 jours en entreprise.
Semaine complète en UFA sur les vacances scolaires.

Le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activité fortes en entreprise.

Le calendrier d'alternance est remis lors de l'inscription.

Coordonnées de l'UFA



LEAP d'Ennezat

1 route de Riom BP10
63720 ENNEZAT
04 73 63 80 23
www.leap-ennezat.org
ennezat@cneap.fr

Architecture et contenu de la formation

UP1 - Accompagner le développement du jeune enfant

- Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte
- Développement moteur, physique, psycho-affectif, cognitif et social de l'enfant
- Animation d'activité d'éveil
- Soins d'hygiène et de confort
- Adopter une posture professionnelle adaptée
- Prévention Santé Environnement (P.S.E.)

UP2 - Exercer son activité en accueil collectif

- Établir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant
- Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés
- Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant
- Assurer des activités de remise en état des matériels et locaux en école maternelle

UP3 - Exercer son activité en accueil individuel

- Organiser son action
- Négocier le cadre d'accueil
- Élaborer des repas
- Entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant

Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant :

- Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
- La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
- Une organisation coopérative des apprentissages
- Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Évaluations certificatives / Sessions d'examen *

Épreuves	Coefficient	Type	Forme
EP1 - Accompagner le développement du jeune enfant	6	Ponctuel	Oral (25 min)
Prévention Santé Environnement (P.S.E.)	1	Ponctuel	Ecrit (1h)
EP2 - Exercer son activité en accueil collectif	4	Ponctuel	Ecrit (1h30)
EP3 - Exercer son activité en accueil individuel	4	Ponctuel	Oral (25 min)

* Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.

Possibilité de valider un ou des blocs de compétences : Non

Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quizz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)
- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée.

Références : Taux moyens du CFA régional

	2022-23	2021-22	2020-21	2019-20
Taux de réussite du CAP AEPE dans l'UFA	-	-	-	-
Taux de réussite globaux <i>Effectif présenté</i>	-	87% 2200	90% 1303	90% 1053
Insertion professionnelle (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	-	en cours	44%	44%
Taux de poursuite d'étude	-	en cours	50%	44%
Satisfaction globale Apprentis entrant (Enquête réalisée en début de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA) <i>Répondants / Sondés</i>	89% 600/2531	90% 365/2485	92% -	94% -
Satisfaction globale Apprentis sortant (Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA) <i>Répondants / Sondés</i>	-	68% 354/2400	83% -	86% -
Taux d'abandon globaux	-	14%	11%	-

Retrouvez également tous les résultats globaux du CFA Aktéap sur notre site internet.

Après la formation

Suites de parcours possibles / Passerelles :

- Concours ATSEM.
- Concours Auxiliaire de puériculture.
- Bac pro SAPAT ou ASSP.

Débouchés professionnels :

- Agent d'animation en centre de loisirs.
- Agent en crèche, micro-crèche, halte garderie.
- Agent en école maternelle publique ou privée.
- Agent social en Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants.
- Garde d'enfants au domicile des parents.
- Assistant maternel agréé.

Modalités financières

Aucuns frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût annuel moyen préconisé par France Compétences : 7 000 €.

Pour les employeurs publics d'Etat et hospitaliers, la formation est également prise en charge par ces derniers en totalité.

Pour les employeurs publics territoriaux, la formation est prise en charge à 100% par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale).

Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance).

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 ^{er} année	27%	43%	53%*	100 %*
2 ^e année	39%	51%	61 %*	100 %*
3 ^e année	55%	67%	78 %*	100 %*

* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
- Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
 - diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu ;
 - qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
 - durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

Aides financières de l'apprenti (sous conditions)

- Aide pour l'acquisition du **1^{er} équipement** (selon OPCO).
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6 € par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3 € par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs.

Délais d'inscription

Les inscriptions sont ouvertes à compter de février.

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation.

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

Publics accueillis

Formation proposée sous statut apprentissage exclusivement.

Accès par transport

- Parking gratuit sur place.
- Parking gratuit à proximité / places de parking gratuites aux alentours.
- Parc à vélo.
- Ligne de bus à proximité : Arrêt en face du LEAP : Accessible depuis Clermont Ferrand via bus Trans dôme ou Riom réseau RLV.
- Transports scolaires Arrêt en face du LEAP : Accessible depuis Clermont Ferrand via bus Trans dôme ou Riom réseau RLV.
- Gare Ter (Riom) à proximité.

Accessibilité P.M.R. des locaux

Oui totale.

Les + de la formation

• Engagements et partenariats

- Les formateurs sont tous des professionnels des secteurs concernés
- Etablissement à taille humaine, petits groupes de 12 à 16 personnes
- Partenariat avec différentes structures du territoire

• Restauration

- Cantine / self sur place
- Salle repas équipée d'un réfrigérateur et micro-ondes
- Commerces alimentaires et de restauration à proximité

• Hébergement

Internat sur place

Matériel / Équipement

- Salles de cours équipées de vidéo projecteur, espace numérique (salle info et classe mobile)
- Plateau technique avec Matériel médical pour effectuer les actes d'hygiène de la personne : change, toilettes, ergonomie.
- Matériel pour l'entretien des locaux et du linge.
- Cuisine pédagogique.

Coordonnées de l'UFA



LEAP d'Ennezat

1 route de Riom
63720 ENNEZAT
04 73 63 80 23
www.leap-ennezat.org
ennezat@cneap.fr

- Responsable de formation : Estelle MORIN | estelle.morin@cneap.fr
- Assistante administrative : Emmanuelle RAVELLI | ennezat@cneap.fr

Référent.e Handicap

Marjorie GRANET
marjorie.granet@cneap.fr

CFA de rattachement :



(siège régional)
4 rue de l'Oratoire
69300 CALUIRE ET CUIRE
cfa@akteap.cneap.fr
www.cfa-creap.com

Association loi 1901
Numéro UAI : 0693764S
N°SIRET : 50304921500026